



Collège
d'Alma

Sûreté privée
JCA.0B

FORMATION CONTINUE ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES

DESCRIPTION

Ce programme vise à vous préparer à assurer la sécurité des personnes et des lieux.

Au terme de sa formation, vous aurez développé des habiletés :

- requises pour une intégration harmonieuse au milieu de la sûreté privée;
- liées aux techniques d'intervention;
- liées aux mesures de protection.

Les connaissances techniques et pratiques acquises dans ce programme vous permettront d'œuvrer à titre d'agent(e) de sûreté privée au sein d'une agence de sécurité, d'une corporation ou d'une entreprise.

CONTENU

NUMÉRO	TITRE DU COURS	PONDÉRATION	HEURES
310-AJ7-AA	Initiation aux tâches de l'agent de sûreté privée	2-2-3	60
310-AJ8-AA	Intervention en sûreté privée	3-3-3	90
310-AKP-03	Protection des lieux	2-1-3	45
310-AKU-03	Mesures de prévention et sécurité	2-1-3	45
310-AKZ-03	Soins d'urgence	1-2-1	45

TOTAL DES HEURES DE FORMATION : **285**

TOTAL DES UNITÉS **10,66**

DURÉE DE LA FORMATION : **8 semaines**

CONDITIONS D'ADMISSION

- Posséder un diplôme d'études secondaires ou une formation jugée suffisante.
- Satisfaire aux conditions d'admission établies par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.
- N'avoir jamais été déclaré coupable d'une infraction au Code criminel pour laquelle le pardon n'a pas été obtenu.

FRAIS RELATIFS À LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE FORMATION

25 \$ pour l'analyse du dossier

30 \$ pour les frais d'admission incluant la reconnaissance du 1^{er} cours

20 \$ par cours

Téléphone : (418) 668-7948, poste 252

Télécopieur : (418) 668-4458

Courriel : dfc@calma.qc.ca

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- ◆ Certificat de naissance.
- ◆ Dernier relevé de notes du Ministère (études secondaires).
- ◆ Relevés de notes du collégial et universitaire, s'il y a lieu.